

COMPTE-RENDU REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	08
Votants	14

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS : Patrice LE PENHUIZIC, Ludovic COLLOMB, Laetitia EON, Hugues BRABANT, Romain RETIF, Claire-Marie LE LUHERN, Fabrice LE GAL, Pascale LE GOUHINEC.

ABSENTS : Madame Marie-Annick BURBAN (pouvoir à Monsieur Patrice LE PENHUIZIC)
Monsieur Alexandre GONDET (pouvoir à Madame Laetitia EON)
Madame Brigitte CORFMAT (pouvoir à Monsieur Ludovic COLLOMB)
Madame Fabienne DUBOS (pouvoir à Monsieur Romain RETIF)
Monsieur Erwan POCHOLLE (pouvoir à Madame Claire-Marie LE LUHERN)
Madame Céline GUENOUX

SECRETAIRE : Monsieur Romain RETIF

Ordre du jour -----

Intervention Monsieur NOBILET Ouest-France : présentation de l'application « Mon Village »

Monsieur NOBILET a présenté l'application « Mon Village », un outil **unique** pour informer en temps réel les citoyens sur l'ensemble des services de proximité (actualités municipales, vie associative, commerces locaux, services publics, mobilités, événements, etc...).

L'application Mon Village répond aux attentes suivantes :

Développer une audience forte en temps réel auprès des habitants via le mobile,
Pouvoir générer des notifications (alertes, météo, Module PCS- Plan Communal de Sauvegarde), par exemple pour une canicule ou sanitaire.
Garantir que les habitants reçoivent bien les informations rapidement,
Gagner du temps sur la gestion et les multi-saisies grâce à la synchronisation,
Assurer une communication descendante (sans commentaire des habitants),
Rendre autonome les acteurs locaux (associations, commerces, services publics) en les impliquant dans leur communication,
Proposer un calendrier des événements mis à jour en continu,
Faciliter le signalement par les citoyens (voirie, animaux, objets),
Réduire une partie des impressions papier et réduire le coût selon,
"Mon Village c'est un seul canal pour gérer toute votre communication." Et un outil pour simplifier la communication avec les habitants.

Après discussion, les élus décident d'attendre avant de prendre une décision.

1°- Approbation compte-rendu réunion du 11 juillet 2025

2°- Etang : lancement marché de consultation

Monsieur Romain RETIF informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les travaux de l'étang sera lancé fin septembre. Le nombre de lots reste à définir.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de lancer cette consultation.

3°- Comptabilité

- **Admission en non-valeur de titres de recettes 2023**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, le Conseil est invité à délibérer pour admettre en non-valeur les créances de 2023 qui n'ont pu être recouvrées malgré la procédure de poursuite, le recouvrement s'avérant infructueux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n°1 de l'exercice 2023 ;
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 513.83 euros.
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

- **Délibération GRDF : montant de la redevance d'occupation domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.**

M. le Maire rappelle que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Il propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution :

Article 1 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de xx % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = [(taux de redevance dont le plafond est de 0,035€) \times L] + 100€]$$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100€ représente un terme fixe.

Article 2 : Que ce montant soit revalorisé chaque année sur la base de la longueur actualisée du réseau et par application de l'index ingénierie (ou tout autre index substitué) mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte ces propositions.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz est fixé à 546.00€ pour l'année 2025.

4°- EPF : accompagnement revitalisation du centre-bourg

Monsieur le Maire effectue un compte-rendu de la réunion du 11 septembre avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF).

La durée de l'étude est estimée entre 6 et 9 mois en fonction notamment de la partie concertation et la méthodologie souhaitée.

Le phasage prévu est le suivant :

Phase 1 : diagnostic multi thématique

Phase 2 : proposition de scénarios

Phase3 : plan d'actions

L'Etablissement Public Foncier travaillera d'abord sur la rédaction d'un cahier des charges avant de le présenter aux élus.

8°- Personnel

- Point services techniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une prestation a été demandée à Monsieur MAUFFRET Samuel pour une intervention de deux jours supplémentaires.

Ce qui porte son intervention à quatre jours par mois.

Un recrutement à temps partiel sera requis auprès de Néo emplois.

- Mission CDG : proposition d'accompagnement en recrutement

Monsieur le Maire présente l'offre d'accompagnement en recrutement proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG).

Le CDG apportera son expertise technique et un regard extérieur et neutre pour cadrer la démarche.

L'accompagnement proposé peut inclure, au choix ou en totalité :

- Appui à la rédaction de l'offre d'emploi.
- Diffusion de l'offre.
- Analyse des candidatures.
- Participation au jury de recrutement.

Le taux horaire est de 89.00€TTC, et la convention ciblera le volume d'heures validé (sur une base de quinze heures soit un coût prévisionnel de 1335.00 €TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition d'accompagnement.

9°- Morbihan Energies : rapport d'activités 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2024 de Morbihan Energies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte et d'approuver le rapport d'activités 2024 de ce service.

Questions diverses :

• Point rentrée scolaire écoles

Monsieur le Maire fait un point sur la rentrée scolaire et transmet les effectifs :

Ecole La Farandole : 42 maternelles/ 50 primaires - 92 enfants répartis en 71 familles

Ecole Notre Dame de la Clarté : 23 maternelles/39 primaires- 62 enfants répartis en 45 familles

Les effectifs sont stables.

- Compte rendu réunions
- Communication dates

25/09	10h	PLUi mairie
11/10	18h30	Animation jour de la nuit
18/10 au 02/11		Festimômes
08/11	20h00	Mois du Doc
09/11	17h00	Mois du Doc
09/10	16h-18h	Réunion bureau municipal
17/10	20h30	Conseil municipal

14/11	20h30	Conseil municipal
12/12	20h30	Conseil municipal
19/12		Vin chaud